

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mont sur Monnet se sont réunis en date du 10 février 2023, à la mairie de Mont sur Monnet à 20 heures sous la présidence de Mme Sandrine BONIN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 6 février 2023

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Logement communal
- Rapport des commissions
- Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Sandrine BONIN, Maxime BOSNE, Karine CORNIER, Pierre Yves DOUILLET, Nelly GAVAND, Manuel LIARDON, Valérie MARINESQUE, Fabien MOUGEOLLE, Fabienne PERNOT, Dominique RAMBOZ, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 DU Code général des collectivités territoriales.

Absent excusé : Lise GOUVIER

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Dominique RAMBOZ, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Intervention de M Ramboz Dominique : Un rendez-vous est fixé avec la commission bois le 18 février à 10h sur la coupe au-dessus de la grotte de Balerne route de Champagnole.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Après lecture du PV de la dernière séance, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**LOGEMENTS COMMUNAUX :**

Le logement T4 est attribué à Mme Mouquin. Tous à l'unanimité

Le logement T3 est attribué à M et Mme Pasqualotto. 9 pour – 1 abstention

La secrétaire de mairie répondra aux demandeurs non retenus.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- ❖ Carte jeune : L'opération carte jeune est reconduite cette année encore malgré son augmentation de 2€ par carte. Elle sera gratuite pour les enfants mineurs (sous réserve d'inscription) ainsi que pour les étudiants (sous réserve d'inscription et sur présentation de la carte d'étudiant)
- ❖ Antenne réseau : l'emplacement est choisi à l'unanimité sur la parcelle 0092 limite à la parcelle 0032 sans la toucher.

**QUESTIONS DIVERSES :**



Séance levée à 22h38

Le secrétaire de séance,  
Dominique RAMBOZ

